



Mouans-Sartoux



Mairie de Mouans-Sartoux - Maison d'Education à l'Alimentation Durable



WEBINAIRE 5

Le foncier et la reconquête agricole

Daniel LE BLAY

Elu référent à l'agriculture

Gilles PEROLE

Elu adjoint au Maire : Education & Alimentation

Sylvain BOURDON

Chargé de mission foncier agricole, MEAD

Règles de parole

- Information : ce webinar est enregistré, il sera disponible en replay avec les autres webinaires sur notre site internet : mead-mouans-sartoux.fr
- Quand vous n'avez pas la parole, merci de couper votre micro
- Si vous avez une question, merci de lever la main
- Vous avez la possibilité de vous exprimer aussi dans les commentaires
- Quand vous prenez la parole, n'hésitez pas à vous présenter brièvement, et à activer votre caméra si possible
- Merci à tous pour le bon déroulé de ce webinar

L'alimentation : un écosystème territorial

WEBINAIRE 1

La restauration
scolaire Bio,
saine et durable

WEBINAIRE 2

La MEAD
L'accompagnement
des publics

WEBINAIRE 3

L'accessibilité
physique et sociale
à l'alimentation
durable

VISITE 1

WEBINAIRE 4

Une ferme municipale
Bio pour
approvisionner la
restauration collective

WEBINAIRE 5

La reconquête du
Foncier agricole

WEBINAIRE 6

L'évaluation du projet
alimentaire territorial
Outils méthodes et
résultats

VISITE 2

La Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD)



Webinaire 5 - 10 Octobre 2025



« Une production nourricière bio et locale » en adéquation avec les « besoins alimentaires »

De son application en restauration collective à
sa nécessité à l'échelle du territoire

Ce qui est bon pour les enfants ... est souhaité par leurs familles, les adultes.

**Il y a urgence ! Nous sommes en dépendance alimentaire,
exposés à des risques de pénurie alimentaire**

part des produits locaux dans les produits alimentaires consommés dans les grandes aires urbaines en France : 2 %

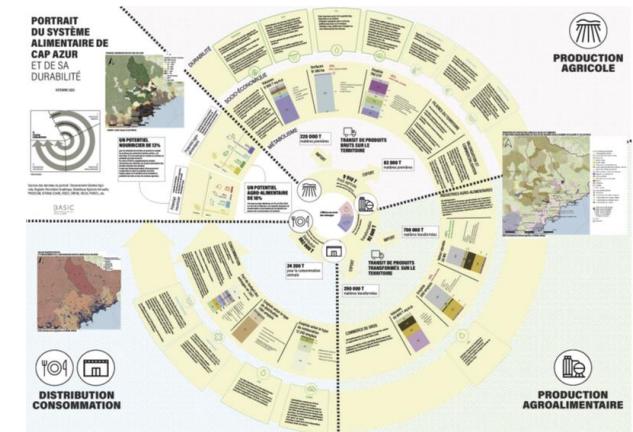


- . Sud-Paca : UTOPIE-ADEME
- . Hauts de France : Le BASIC
- . Bretagne : CESER



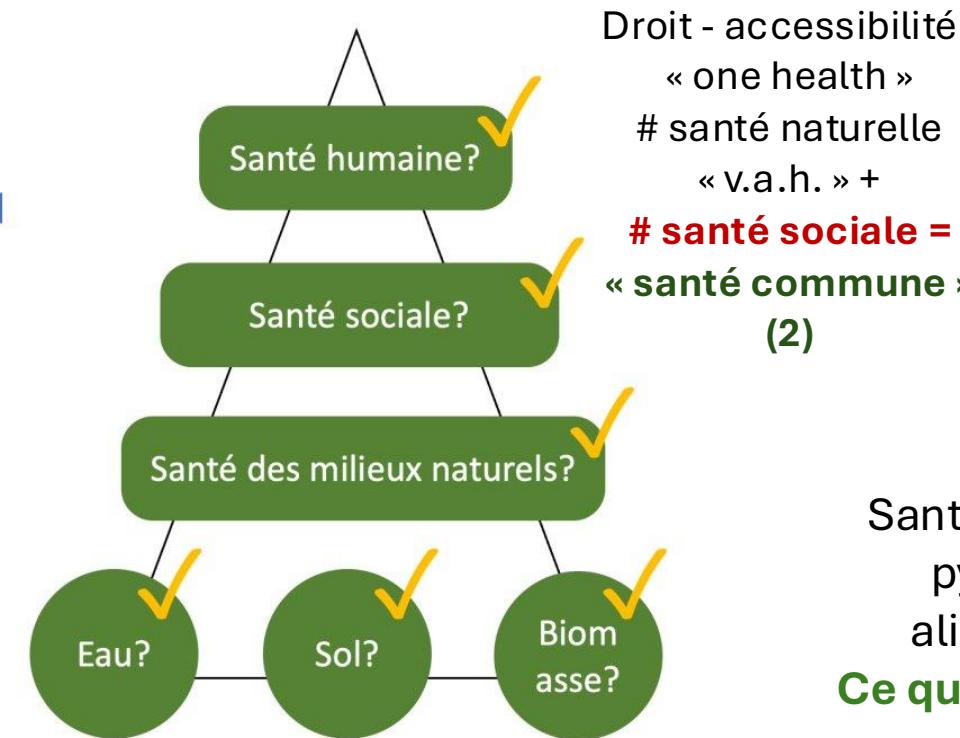
CONSEIL NATIONAL
POUR LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

> dans le 06 :
Autonomie alimentaire*
½ journée
(France 17-20 jours en moyenne / CNRA -2024)



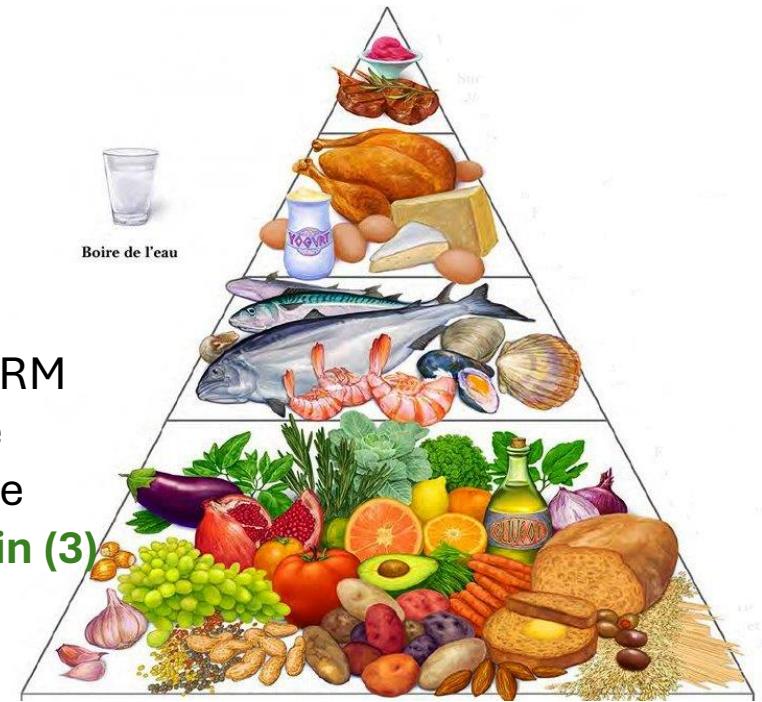
Pour mesurer l'adéquation entre production nourricière et besoins alimentaires

S'appuyer sur les travaux des chercheurs (a) en Droit , en Santé



Droit - accessibilité :
« one health »
santé naturelle
« v.a.h. » +
santé sociale =
« santé commune »
(2)

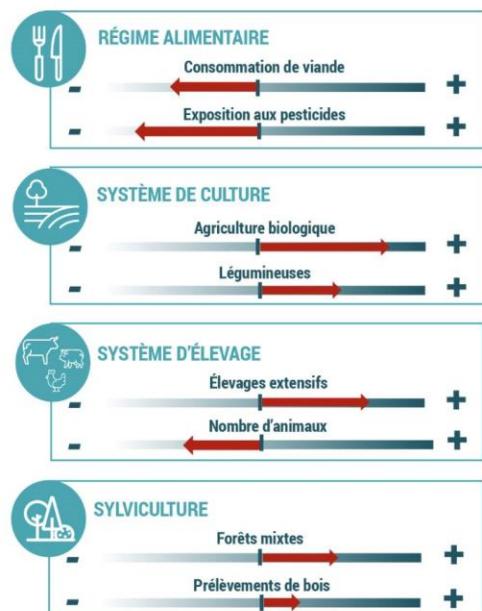
Santé : INSERM
pyramide
alimentaire
Ce qui est sain (3)



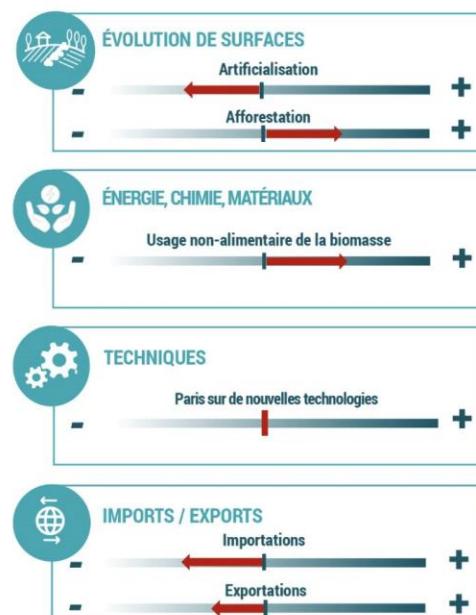
Pour mesurer l'adéquation entre production nourricière et besoins alimentaires

S'appuyer sur les travaux des chercheurs (b) TERRE, eau ... et CLIMAT

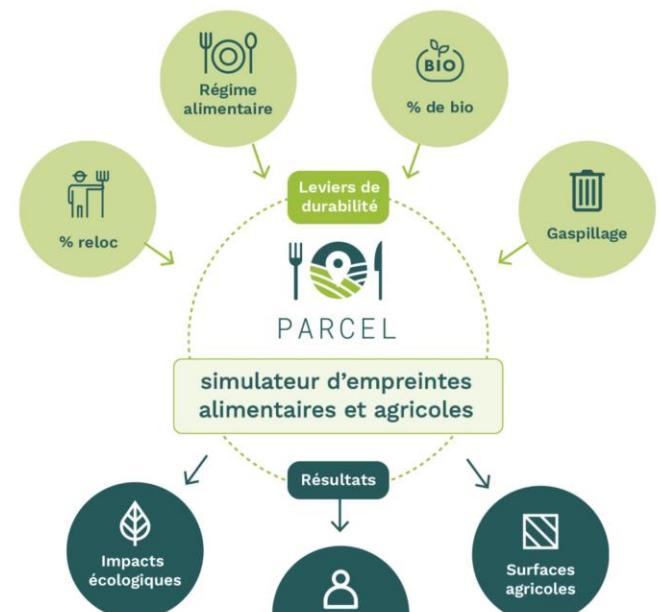
Les leviers Afterres2050



Solagro (4 - 5)



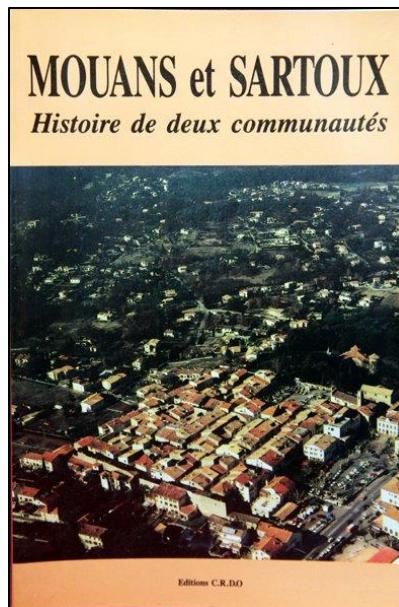
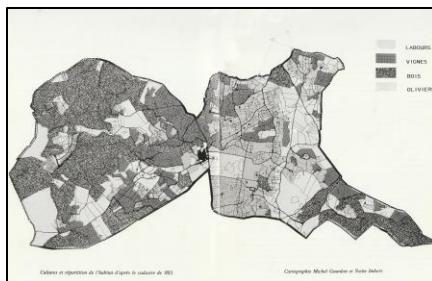
Les 4 scénarios
de l'ADEME
pour 2050
(6)



Parcel (7)

Pour mesurer l'adéquation entre production nourricière et besoins alimentaires

Regarder l'histoire du territoire



- à Mouans-Sartoux,
- **Les terres étaient cultivées > 1960-1970**
 - Pays de la plante à parfum, maraîchage, vigne, olivier, magnanerie, élevage caprin, bovin...
 - Population "pauvre" mais **autonome alimentairement à hauteur de 70% des besoins.**
 - On pouvait construire sa maison uniquement là où sont déjà construites des maisons. **Il fallait préserver la terre.**
 - On savait unir sur un même sol plusieurs cultures (vigne, blé, olivier) de manière à ce que l'une profite à l'autre.
 - On savait cultiver sur des **petites parcelles en restanques** (1000 à 5000 m²...)





En mesurant l'adéquation entre production nourricière et besoins alimentaires

Pour se dessiner un horizon à la bonne échelle Science + Histoire

- **De quoi partons-nous ?**

Quelle consommation de l'espace ?

Quelle préservation des terres ?

Que reste-t-il des terres cultivées autrefois ?

- **un PLU, un PLUi, ...**

Les terres qui sont en **A**, en **N**, avec des **EBC (8)**,
mais aussi, les terres en U

> de 40 ha en zone A, on est passé à 112 ha

La régie agricole permet de préparer :

1200 repas/jour sur 3,5 ha ==>>>

> **vers 150 ha en zone A** : **équivalent** en terres de maraîchage, fruits, œufs

... productions susceptibles d'être accueillis sur des petites surfaces, en terrasses

... productions aptes à répondre à **50% des besoins alimentaires**

**15 hectares
pour 1000
habitants**

*50% des besoins légumes,
légumineuses, fruits, œufs*

*Indicateur utile en cas de
modification des PLU,
SCOT*



En mesurant l'adéquation entre production
nourricière et besoins alimentaires

Se dessiner un horizon à la bonne échelle cohérent, faisable, ambitieux

(besoins alimentaires)

(typologie de terrains, histoire)

(bio, risque pénurie)

Se mettre à la bonne échelle

de l'espace / et du temps :

- connaître et ne pas oublier les espaces nécessaires pour nourrir les habitants
- garder le cap sur le long temps que nécessite la reconquête agricole

Ne pas perdre la mémoire des savoirs-faire :

- jardins familiaux
- potagers collectifs
- intégrer des réserves potagères en zones U
(parcelles >1500 ou >2500m²) /

*au même titre que les PLU exigent des places de parking,
expression de l'augmentation de la dépendance alimentaire*



Pour la reconquête agricole : Quelle méthode, quels outils ?

Reconquête agricole

Dessiner l'horizon souhaité

Un potentiel confirmé par les études et données plus récentes :

Résultat préliminaires d'une étude prospective sur les friches agricoles dans les Alpes Maritimes.

"Analyse du Cycle de vie – Analyse du cycle de vie des PAT"

(Andrea LULOVICOVA & Stéphane BOUSSIOUT, Géographes - Université Côte d'Azur
Estimation (SIG) des surfaces en hectares de friches boisées pouvant être mobilisées, par production

NOM		Oliviers	Vergers	Maraîchage	Vigne	Céréales aromatiques	Plantes ues	Ovin_caprin	Bovin	Porcin	Volaille	Legumine uses
EPCI	<i>CA Cannes Pays de Lérins</i>	55	43	28	63	29	20	76	4	8	80	28
	<i>CA de Sophia Antipolis</i>	512	447	313	573	197	423	1 567	424	341	1 426	313
	<i>CA de la Riviera Française</i>	666	412	326	591	172	269	2 062	108	388	1 809	326
	<i>CA du Pays de Grasse</i>	353	205	361	407	161	508	1 630	456	69	1 248	361
	<i>CC Alpes d'Azur</i>	668	413	579	651	52	538	2 472	152	232	1 939	579
	<i>CC du Pays des Paillons</i>	468	244	330	451	74	148	1 483	150	174	1 314	330
	<i>Métropole Nice Côte d'Azur</i>	727	577	431	750	318	264	1 538	96	218	1 415	431
COMMUNE	<i>Mouans-Sartoux</i>	17	17	8	27	8	4	44	5	4	38	8
	<i>Opio</i>	19	19	8	20	9	11	25	17	13	23	8
	<i>Saint-Vallier-de-Thiey</i>	17	17	41	19	32	58	106	61	14	96	41
Parc	<i>PNR</i>	855	558	804	899	209	951	3 705	752	399	3 093	804
SOMME		3 448	2 341	2 368	3 487	1 002	2 169	10 827	1 390	1 430	9 231	2 368

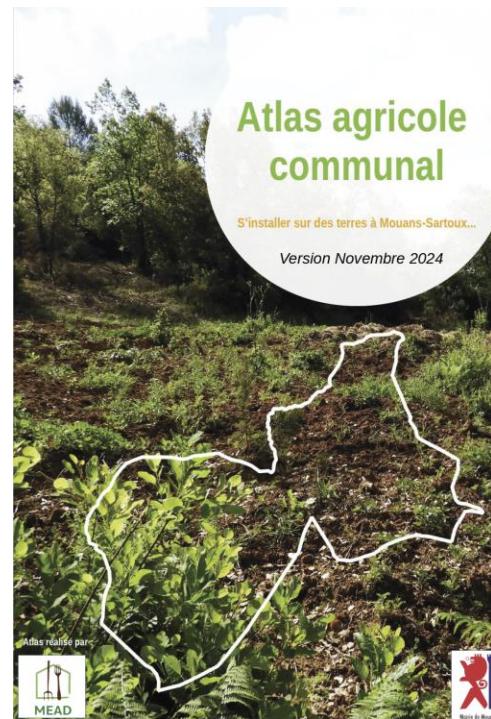
Reconquête agricole

Quels outils pour la réalisation du projet ?

Veiller, surveiller (Commune, EPCI ou CD)



Décrire, documenter (à l'échelle du territoire)



Les Aspres-Canebiers - Parcelle n°1	
Référence cadastrale	BO-6
Coordonnées	43.615535°, 6.942875°
Superficie totale	1,2 ha
Zonage PLU	Ap
Réglementation	ZBREFF II, zone rouge PRRI, berges rivul.
Propriétaire	Commune de Mouans-Sartoux
Accès voirie	Point (endommagé) : plote des Canebiers Accès par BO-15 et BO-16
Accès à l'eau	Raccordement réseau AEP réalisé en 2024
Accès à l'électricité	Jardins de la vallée de la Siagne (?)
Végétation	Forêt en progression sur parcelles communales ouest : chênesverts et pélénoulous
Topographie	Pente à l'Ouest et au Nord. Berges Sud
Usage actuel	Projet agricole communal 2024-2025

Description
Ancienne friche agricole communale, défrichée en Octobre-Novembre 2024 et proposée par la commune à la location.
Constat de friche ECOCERT effectué en 2024. 3845m² défrichés avec une restauration en partie supérieure.

Informations sur la propriété	Travaux à prévoir
Historique agricole : peut-être vigne au XIXe siècle. Mais inculte depuis plus d'un siècle. Restanques pour maraîchage dans le XIXe siècle.	Accès voirie : rénovation part nécessaire
Ancienne partie de l'EBC de la forêt communale de M-S.	Accès à l'eau : Réseau AEP disponible via parcelles BO-35 et BO-15
Consolidations restanques	Consolidations restanques
Convention de passage à faire signer par MAILLAN	Convention de passage à faire signer par MAILLAN

Caractéristiques agronomiques	Possibilité d'installation
Sol majoritairement argileux, cf. Etudes de sol 2023 Climat et Exposition : exposition Sud-Ouest, humidité en bas de parcelle (Moucharchine). Gel en hiver.	Maraîchage, petits fruits, vergers & autres arbocultures.

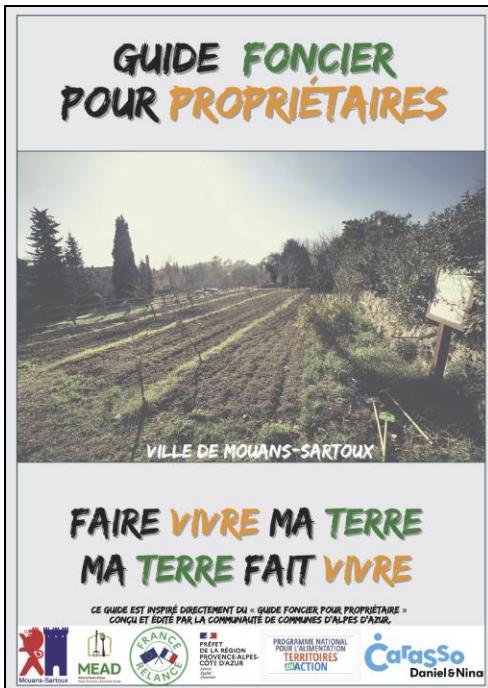
- Contractualiser une Convention d'Intervention Foncière avec votre SAFER régionale
- Recevoir des Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Réaliser un document d'inventaire exhaustif et de description du foncier agricole, en plus des documents d'urbanismes ! (RGPD).

- Contractualiser une Convention d'Intervention Foncière avec votre SAFER régionale
- Recevoir des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Reconquête agricole

Quels outils pour la réalisation du projet ?

Informer, sensibiliser
(les propriétaires de foncier)



Connaître, faire connaître
(à la population du territoire)



- Se saisir d'un guide vulgarisé existant ou en créer un.
- Diffuser l'information aux propriétaires.
- Accueil individualisé, personnalisé des propriétaires.

- Communiquer au grand public
- Valoriser l'agriculture locale
==> Expositions, conférences, visites...

Reconquête agricole

Quels outils pour la réalisation du projet ?

Faire de l'agriculture une thématique importante pour le territoire,
et l'intégrer à la vie culturelle locale

Ciné-débats (2-3 par ans)



Exposition agricole



Interviews d'agriculteurs



Rencontres Nationales des
Fermes Publiques 2024



- Festival du Livre...

Portraits d'agriculteurs mouansois sur Youtube :

<https://youtube.com/playlist?list=PL5rOqubrChJ8QwEksx3AYTfplojb1eDLz&si=UxaLjlyttRhmWd8E>

Reconquête agricole

Quels outils pour la réalisation du projet ?

Commercialisation de proximité, circuits courts

- 1 marché de producteurs (mercredi après-midi et soir) pour les actifs,
==> Paniers solidaires
 - 1 Tombola annuelle du marché de producteurs,
 - 1 Marché Gourmand annuel (Septembre),
 - 1 Fête du Miel annuelle (Dernier dimanche d'Avril),
 - 1 Association Mouansoise du Commerce Equitable (MCE),
 - 1 épicerie sociale (Fruits & légumes 100% Bio, épicerie bio).



Cannes RÉGION

Marché des actifs : des horaires qui plaisent

À **Mouans-Sartoux**, un marché de producteurs bio ou locaux a été mis en place. Avec des horaires décalés qui séduisent.



Même en place en octobre 2002, la loi *Marché de la Maïs*, la Maison d'éducation à l'alimentation et au commerce (Méco) et les deux plus grands producteurs locaux de grains, le co-opératif, ce mois-ci, son parent, la coopérative de la Gaspésie, Destiné aux actifs, le mercantile se tient tous les mercredis de 16 h 30 à 20 h 30. Ses débuts ont été un peu décevants, mais les débats qui se déroulent dans les réunions décalés qui suivent le marché peuvent être très intéressants pour les travailleurs. «Le marché a pu de l'influence sur le commerce de la Chêvre au bois d'Anses de Saint-Célestin, la souca de Moscou-Sartigan, à l'initiative du marché. Il y a beaucoup de travail à faire pour que ce marché soit vraiment un succès», a déclaré le président du conseil d'administration de la Ville de la Gaspésie, les marchands Meyrand, la Crête d'Or, les tonneliers, les producteurs de pomme de terre, de Sylvain du restaurant La Cave, le mied de la Chêvre au bois d'Anses, les cigares ou de l'apiculteur Tardieu, les agneauins bœuf de la famille Damiani, les œufs

plus, pendant le confinement, mais, récente Caroline Moussetard, à l'initiative du marché. «Il y a beaucoup de travail à faire pour que ce marché soit vraiment un succès», a déclaré le président du conseil d'administration de la Ville de la Gaspésie, les marchands Meyrand, la Crête d'Or, les tonneliers, les producteurs de pomme de terre, de Sylvain du restaurant La Cave, le mied de la Chêvre au bois d'Anses, les cigares ou de l'apiculteur Tardieu, les agneauins bœuf de la famille Damiani, les œufs

de la ferme du Bois d'Apôtre, les microsouscasses, châtaignes et pommes de Ciel et Fabrice, le pain bio du Boulanger, les fromages de la ferme de la Gaspésie, les endives et chouettes du producteur du Tigre Christian Boisvert et les clients qui sont retrouvés autour d'un pot de vin ou d'un verre de cidre, dans les deux ou trois bars qui ont ouvert depuis l'ouverture du marché. Les amis accompagnent des amis ou des amis en visite.

D. G.



Reconquête agricole

Quelles actions pour la réalisation du projet ?

Accueillir les porteurs de projets agricoles



Mettre en relation agriculteurs & propriétaires



Accompagner de façon individualiser et proposer une aide à la rédaction :

- Accompagner, orienter,
- Sécuriser les installations,
- Sensibiliser (Agriculture Bio, Eau...)

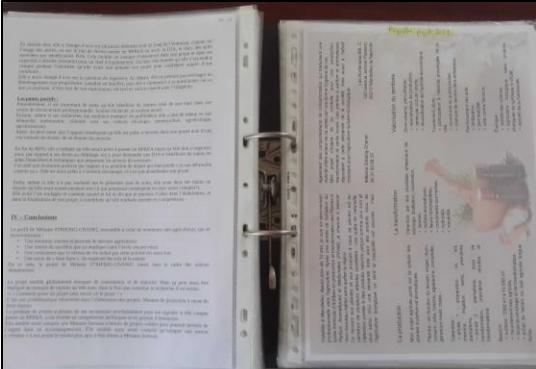
- Baux ruraux,
- Clauses environnementales,
- CMD SAFER,
==> Viser la pérennité
==> Diversité de solutions

Reconquête agricole

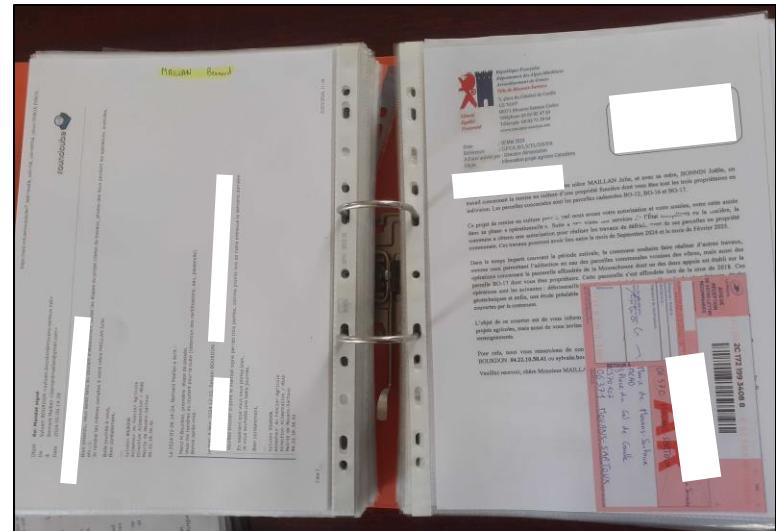
Quels outils pour la réalisation du projet ?

Mettre en place un suivi et un archivage des contacts & rencontres

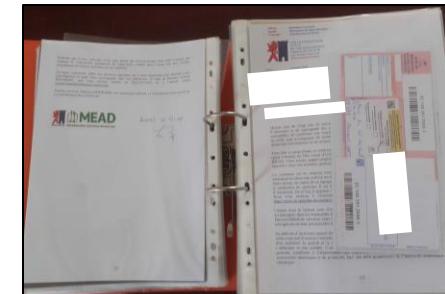
Porteurs de projets agricoles



Propriétaires de foncier



- Documenter les rencontres,
- Rédiger des comptes rendus,
- Garder la mémoire,
- Courriers en LRAR (toujours).
- RGPD ⚠



Reconquête agricole

Quels partenaires pour la réalisation du projet ?

Travailler en réseau, s'appuyer sur des partenaires, selon les projets, selon sa "sensibilité"

- Installation/transmission
- Espace-tests...



Les Paysans BIO des Alpes-Maritimes



- Foncier,
- Filières, formations,



- Eau,
- Biodiversité

- Synergies,
- Financements,
- Soutiens.



La diversité des thématiques et des compétences implique une diversité d'acteurs.

Collaborez aussi en interne (compétence inter-service)

Urbanisme/Environnement/Développement économique/Juridique/Culture

Reconquête agricole

Exemples d'actions concrètes

Soutenir l'Agriculture Biologique, inciter à la conversion

AR PREFECTURE
006-21060847-20131219-DL57_192-DE
Reçu le 23/12/2013

NOMBRE DE MEMBRES
Affirment au Conseil Municipal 28
En Exercice 28
Qui ont pris part à la Délibération 23

date de la convocation 13/12/2013
date d'affichage de la délibération 23/12/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
6.01 Communication
Mairie de Mouans-Sartoux
R57_192

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA GESTION DE L'EAU -
CADRE D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

Le 19 décembre 2013

à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Mouans-Sartoux régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André ASCHIERI.

Présents :

ASCHIERI André, BALDOGRANI Georges, BIVONA Aldo, BORDA René, BUFFART Liliane, COSTA Charles, COZZARI Jean-Jacques, DJEGHERIF Dallia, GOURDON Marie-Louise, HENRY André, HUMEZ Myriam, LANG Bruno, LEBLAY Daniel, LECAS Jeanine, PAULIN Daniel, PEROLE Gilles, RAIBAUDI Roland, REQUISTON Christiane, ROUVIER Christian, SAUSSE Hervé, VALLETTE Georges.

Pouvoirs de :

MARTELLO Christophe donne pouvoir à PAULIN Daniel, REY Claudette donne pouvoir à RAIBAUDI Roland

Absent(e) : CASTELLANI Illaria, FRECHE Annie, GUCHAN Tania, JANINET Sylvie, METSU Amaya,

Secrétaire de séance : BUFFART Liliane

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification le même jour



Une aide communale à l'installation en BIO :

- Délibération du Conseil Municipal
- Sur demande.

- 1) Présentation des devis
- 2) Délibération du Conseil Municipal du montant du versement.
- 3) Présentation des factures acquittées

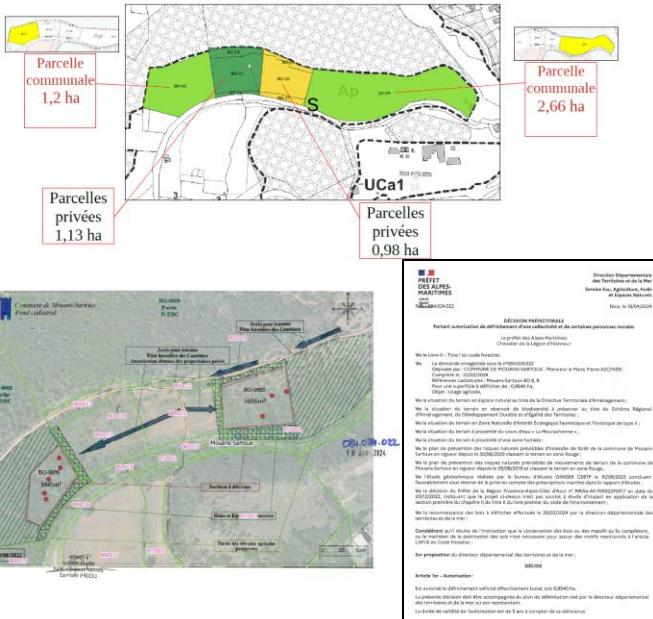
- Subvention de 20% des investissements liés à l'économie d'eau pour les installations BIO.
- Plafond à 12 000€.
- Mobilisable une fois par agriculteur.
- Versée deux fois depuis 2013.

Reconquête agricole

Exemples d'actions concrètes

Revaloriser, défricher les terres en sommeil, un défi à relever.

Extraction QGIS – Parcelles cadastrales du secteur



Un projet en 3 grandes étapes

- 1) Réaliser un diagnostic complet
==> Etudes multiples (historique, sol, eau, végétation, usages liés au secteur, propriétaires, agriculteurs locaux...),
 - 2) Obtenir des devis pour les travaux de remise en culture (défrichement, sous-solage, préparation du sol, clôtures, eau),
 - 3) Trouver des financements,
-
- 4) Délibération du CM,
 - 5) Obtention des autorisations DDT(M) et DREAL (en 3 étapes),
 - 6) Garantir l'accès à l'eau,
 - 7) Réaliser les opérations de défrichement et de préparation,
-
- 8) Lancer un appel à candidatures (AMI),
 - 9) Sélectionner le/les projets,
 - 10) Produire les documents contractuels (*BRE, servitudes, états des lieux*) cojointement avec *les porteurs de projets et les éventuels propriétaires concernés*).



Reconquête agricole

Exemples d'actions concrètes

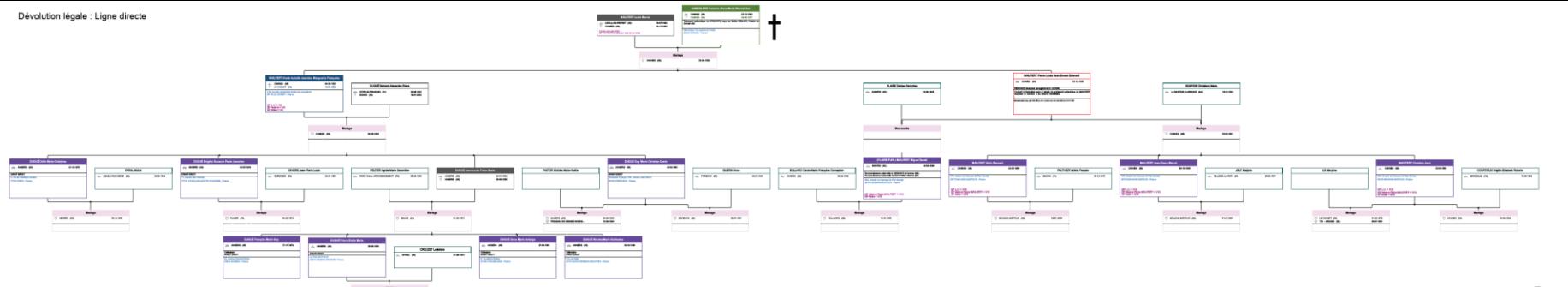
Investiguer sur les Biens Sans Maîtres, Biens vacants, terres incultes

M00007	85	VE	VE	TROMBION	(vide)	18 58	1 1905-11-05
M00129	5	P	P	LES CANEBIERS	(vide)	03 17	1 (vide)
M00514	83	S	S	LES PLAINES	(vide)	00 08	1 1905-02-04
P00032	36	P	P	LES CANEBIERS	(vide)	02 02	1 (vide)
P00098	19	T	T	LA SENEQUIERE	(vide)	27 07	1 (vide)
	69	T	T	PILLON	(vide)	26 66	1 (vide)
R00021	86	AG	AG	LA SENEQUIERE	(vide)	01 66	1 1918-09-18
R00023	8	BT	BT	LES CANEBIERS	(vide)	05 46	1 (vide)
R00057	85	AG	AG-S	ACHARDS	(vide)	11 45	1 1922-03-06
S00037	35	P	P	LES CANEBIERS	(vide)	01 80	1 (vide)
S00309	107	S	S	LA SENEQUIERE	(vide)	00 68	1 1920-03-30
V00004	11	P	P	LES CANEBIERS	(vide)	01 5	1 (vide)
V00020	56	VE	VE	GUPIERE	(vide)	19 16	1 (vide)
V00023	57	BT	BT	GUPIERE	(vide)	04 31	1 (vide)
V00029	20	S	S	LES GROULES	(vide)	00 78	1 (vide)
	69	S	S	LES GROULES	(vide)	00 58	1 (vide)
	72	S	S	LES GROULES	(vide)	00 52	1 (vide)
	95	S	S	VILLAGE	(vide)	00 23	1 1892-07-29
	97	S	S	VILLAGE	(vide)	00 44	1 1892-07-29
B00663	78	S	S	LES CALADES	(vide)	00 32	1 1921-11-08
C00566	4	S	S	BAUMETTES LES	(vide)	07 43	1 1922-01-31
				Total général		13 50 69	65

ÉTAT DE SITUATION DU RECOUVREMENT DES TAXES FONCIÈRES PENDANT AU MOINS 4 ANNÉES CONSÉCUTIVES

DONNÉES OBLIGATOIRES		DONNÉES FACULTATIVES		CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Références cadastrales (section et parcelle)	Adresse du bien	Bâti ou non bâti	Désignation du dernier propriétaire connu (nom et prénom)	Numéro de compte communal (Z)	Date de la demande	Taxes foncières impayées ou payées par un tiers durant les quatre dernières années (indiquer les années)	Autres renseignements ou observations (je cas échéant, nom et adresse du tiers qui a payé la TFP)
AK 122	CHE DE LA SENEQUIERE	Non bâti		G00053	01/03/2024	Sommes non mises en recouvrement	
AK 119	CHE DE LA SENEQUIERE	Non bâti		P00098	01/03/2024	Impayée	
AL 269	CHE DE LA SENEQUIERE	Non bâti		P00098	01/03/2024	Impayée	
AL 18	CHE DE LA SENEQUIERE	Non bâti		G000426	01/03/2024	Sommes non mises en recouvrement	
BN 5	LES CANEBIERS	Non bâti		M00129	01/03/2024	Sommes non mises en recouvrement	

Dévolution légale : Ligne directe



De quoi parle-t-on ?

- Terrains incultes depuis plus de 30 ans,
- Propriétaires décédés depuis plus de 30 ans,
- En état d'abandon manifeste (friche).



Comment s'y prendre ?

- 1) **Repérer** (atlas agricole + date de naissance des propriétaires),
- 2) Demander à la DGFIP des **informations sur la taxe foncière**,
- 3) **Etude généalogique** détaillée par **cabinet agréé**,
- 4) Mettre en oeuvre les **procédures juridiques** pour acquérir les biens dans le domaine public.

Place aux questions



NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

.....% bio en restauration collective en 2026



.....% bio en restauration collective en 2032

ACTEURS A MOBILISER :

	EXISTANT	ACTIONS A METTRE EN PLACE	POINTS DE VIGILANCE	RÉSULTATS EN 2032
MICRO-BONNES PRATIQUES Utiliser un outil de diagnostic du potentiel et des besoins alimentaires du territoire (PARCEL) : se donner une trajectoire et un idéal réalisable à atteindre.				
MICRO- BONNES PRATIQUES Recenser et caractériser le foncier agricole du territoire (ATLAS agricole, archives historiques, rencontre avec les agriculteurs)				
MICRO- BONNES PRATIQUES Contractualiser une Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER Adhérer aux partenaires locaux (Terre de Liens...)				

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

.....% bio en restauration collective en 2026



.....% bio en restauration collective en 2032

ACTEURS A MOBILISER :

	EXISTANT	ACTIONS A METTRE EN PLACE	POINTS DE VIGILANCE	RÉSULTATS EN 2032
MICRO- BONNES PRATIQUES Diffuser de l'information sur l'agriculture du territoire (exposition agricole, visites de fermes, stands sur les marchés...)				
MICRO- BONNES PRATIQUES Produire des outils informatifs à destination des propriétaires foncier du territoire (Guides fonciers vulgarisés, etc...)				
MICRO- BONNES PRATIQUES Contacter et rencontrer des propriétaires de foncier pour discuter, sensibiliser, projeter. Accueillir des porteurs de projets. Les mettre en relation.				

Prochains rendez-vous

Liens en commentaire



→ Programme à destination des élus et techniciens

1ère période d'avril à juillet 2025
3 webinaires et une visite :

Webinaire 1 le 16.04.25 à 14h

La restauration collective bio, saine, et durable

Webinaire 2 le 14.05.25 à 14h

La Maison d'Éducation à l'Alimentation
Durable, l'accompagnement des publics

Webinaire 3 le 28.05.25 à 14h

L'accessibilité physique et sociale
à l'alimentation durable

**Visite en présentiel d'une journée à
Mouans-Sartoux**

Le 02 juillet 2025 axe restauration collective,
éducation et accessibilité à l'alimentation
durable



→ Programme à destination des élus et techniciens

2ème période de septembre à décembre 2025
3 webinaires et une visite :

Webinaire 4 le 26.09.25 à 14h

Une ferme municipale bio pour approvisionner
la restauration collective

Webinaire 5 le 10.10.25 à 14h

La reconquête du foncier agricole

Webinaire 6 le 21.11.25 à 14h

L'évaluation du Projet Alimentaire de Territoire,
outils et méthodes

**Visite en présentiel d'une journée
à Mouans-Sartoux**

Le 10 décembre 2025, axe foncier agricole et régie
municipale agricole

Plus d'informations et inscriptions : mead@mouans-sartoux.net

Coût de la visite : 35€/personne comprenant un repas 100% bio





MERCI!

Contact :

mead@mouans-sartoux.net

gilles.perole@mouans-sartoux.net

Merci à nos partenaires

CaRASSo
Daniel & Nina



URBACT
Driving change for better cities

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

**Fondation
de
France**



**PREFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Quelques repères bibliographiques (Diapos 5 à 10)

- (1) **Autonomie alimentaire des Villes** (Utopies – 2017) :
<https://utopies.com/publications/autonomie-alimentaire-des-villes/>
- (2) **Manifeste pour une santé commune** : « Trois santés en interdépendance : naturelle sociale humaine » (F. Collart-Dutilleul, O. Hamant, I. Negrutiu, F. Riem - Editions Utopia - 2023)
- (3) **Manger sain et durable** (Denis Lairon – Editions Quae – 2020)
- (4) **Le scénario Afterres 2050** : un horizon pour l'agriculture et l'alimentation (démarche collaborative de « Solagro » <https://afterres.org/decouvrir/scenario/>)
- (5) **Le pouvoir de notre assiette / transition agricole alimentaire et d'usage des terres – le scénario Afterres** (Solagro et Philippe Pointereau – Editions Utopia – 2023)
- (6) **Les 4 scenarios de l'ADEME pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :**
<https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>
- (7) **Parcel** – (*Terre de Liens, FNAB, Basic, université*) : estimation des terres nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires. <https://parcel-app.org/>
- (8) **Les EBC** créées moins pour protéger leur potentiel de biodiversité que pour freiner l'étalement urbain ou les infrastructures inadaptées, pourraient devenir, après défrichement, des **zones agricoles HVN (Haute Valeur Naturelle)** : avec 20% de la SAU dédiée à la végétation semi-naturelle (intrants 0, bosquets, murets, haies, sujets, ripisylves...)
cf Ministère MASA : cf
https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/CEP_Analyse75_HVN_cle0265e7.pdf
cf SOLAGRO : https://solagro.org/images/imagesCK/files/article_HVN_INRA.pdf
AFTERRES 2050 – Biodiversité p 122